

## **POUR UNE MÉDITERRANÉE ET SUD GLOBAL OÙ LA VIE EST RESPECTÉE : POUR LES DROITS DE MIGRATION ET D'ASILE.**

### **Manifeste de la société civile face au Ville Forum régional de l'Union pour la Méditerranée.**

Des milliers de personnes sont contraintes de migrer, abandonnant leurs foyers et leur environnement à la recherche de protection et d'opportunités. Les causes sont diverses et profondes : le colonialisme extractif et l'agenda néolibéral exercés historiquement par des États membres de l'UE et d'autres puissances mondiales, les conflits dans leurs pays d'origine, les effets du changement climatique et de la dégradation environnementale, les violations des droits humains et la montée de l'autoritarisme, en sont les principales.

Actuellement, la mer Méditerranée et la route vers les Canaries sont parmi les routes migratoires les plus dangereuses au monde. **Selon les données de Caminando Fronteras, entre 2018 et 2022, à la frontière ouest euro-africaine, on a compté 11 522 victimes, dont 7 865 ont emprunté la route vers les Canaries.** Depuis que les arrivées de personnes dans l'UE en 2015 ont mis en évidence les lacunes des politiques migratoires et d'asile européennes, les États membres, incapables de se mettre d'accord sur un système de responsabilité partagée et de solidarité intra-européenne, ont opté pour l'externalisation du contrôle des "frontières extérieures" de l'UE, en mettant particulièrement l'accent sur l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient et le Sahel.

Pour ces raisons, la Politique européenne de voisinage sud entraîne des conséquences graves : elle empêche la migration vers l'UE en échange d'investissements directs étrangers ou de la délivrance de visas, ou encore, plus alarmant, de l'octroi d'une aide publique au développement (APD). **Ce modèle de gestion migratoire, qui a été "justifié" en 2015 dans le cadre de la crise, est désormais formalisé et fait partie intégrante du système européen commun d'asile et de migration.**

Actuellement, le **Nouveau Pacte européen sur la migration et l'asile** est en cours de négociation, un ensemble de propositions législatives qui, loin de placer les droits et la protection des personnes migrantes et réfugiées au centre, privilégie **le renforcement des frontières, la criminalisation de la mobilité humaine, l'augmentation des retours et la définition d'un catalogue d'exceptions légales dangereuses et floues qui mettent en danger le droit d'asile. Cela pourrait constituer une violation des droits humains.**

Ce Pacte consolide l'externalisation des frontières mentionnée, sous la délégation à des entreprises privées et à des pays tiers. Cette stratégie met encore plus en danger la vie des personnes qui tentent d'atteindre l'Europe par la Méditerranée et d'autres routes, les obligeant à entreprendre des voyages de plus en plus dangereux. **Les personnes qui parviennent à atteindre l'UE rencontrent des obstacles pour accéder à leurs droits et se retrouvent impliquées dans des démarches bureaucratiques sans garanties suffisantes contre l'expulsion arbitraire.**

Ceux qui parviennent à rester le font souvent dans des situations d'irrégularité administrative, marginalisées de la société et "sans droit à avoir des droits". Comme dans le reste des États membres, **plus de 500 000 personnes étrangères résident en Espagne sans voir leurs droits reconnus, invisibilisées et discriminées.** Face à cette violation, plus de 900 collectifs et organisations ont obtenu le soutien de 700 000 personnes pour l'Initiative législative populaire (ILP), qui, si elle est approuvée par décret, mettrait fin à cette situation que subissent des centaines de milliers de voisins n'ayant pas accès aux droits, travaillant et survivant dans l'économie informelle, dont beaucoup sont des mineurs et des femmes.

Les accords bilatéraux avec des pays tiers, informels et sans contrôle démocratique de nos institutions, ont déjà démontré qu'ils sont contraires au droit à la libre mobilité des personnes et sans garanties de respect des droits de l'homme. À cet égard, nous sommes profondément préoccupés par le fait que, **après l'escalade de la violence et les attaques indiscriminées contre la population civile de Gaza, l'Union européenne accélère les négociations d'un accord visant à externaliser le contrôle migratoire via l'Égypte**, en relation avec l'arrivée potentielle de personnes migrantes et réfugiées de la région en Europe (ce qui s'est déjà produit au cours des derniers mois avec des pays tels que la Tunisie).

Pendant la présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne, il est urgent de promouvoir un changement de cap dans les politiques migratoires et d'asile, garantissant la protection et le respect des droits de l'homme, et ne criminalisant pas les personnes migrantes et réfugiées. En Espagne, il existe une expérience significative de plusieurs décennies de mise en œuvre de mécanismes d'accueil (non seulement pour les demandeurs d'asile), résultat d'une société qui maintient des attitudes solidaires malgré les dérives réactionnaires qui trouvent de plus en plus d'espace dans les institutions espagnoles et européennes. Reconnaître, exporter, compléter et mettre à jour cette pratique, dans le cadre d'un accord qui engloberait toute l'Europe et aurait les municipalités d'accueil comme alliées, est possible non seulement pour laisser un héritage de dignité dans les pages de son histoire, mais aussi pour résoudre l'une des racines du problème; **une politique étrangère économique coloniale et racialisante qui doit être transformée.**

Les plus de 28 000 personnes décédées (OIM) en Méditerranée depuis 2014 nous appellent à remettre en question les politiques migratoires et d'asile européennes qui, de par leur approche sécuritaire, raciale et criminalisante, génèrent plus de violence et d'insécurité.

Pour toutes les raisons exposées, nous interpellons les autorités espagnoles pour qu'elles promeuvent dans le cadre des négociations au niveau de l'UE :

- **Un changement de perspective des politiques migratoires et d'asile européennes**, axées non pas sur la sécurisation et la criminalisation, mais sur la protection des droits de l'homme des personnes migrantes, des demandeurs d'asile et des réfugié.e.s.
- L'arrêt de la dérive des négociations du Pacte européen sur la migration et l'asile, plaçant au centre les personnes migrantes et réfugiées ainsi que leurs droits. Il doit s'agir d'un **pacte garantissant l'accès à la protection, le respect du principe de non-refoulement et la mise en œuvre effective de la solidarité et de la responsabilité partagée obligatoire entre tous les États membres.**
- Les politiques de gestion de la mobilité humaine ne doivent ni ne peuvent être liées aux intérêts privés de l'investissement économique ou du business des frontières dans le sud de la Méditerranée. La société civile dans ces régions doit être un acteur clé d'un modèle de développement qu'elle souhaite promouvoir depuis ses propres autonomies, sans imposition de critères européens, qu'ils soient étatiques ou privés.
- Il est nécessaire que l'Union européenne promeuve et garantisse **la protection, en particulier des défenseurs des droits de l'homme des personnes migrantes et réfugiées**, et cesse de criminaliser leur travail et leur engagement.
- **Garantir le sauvetage en maritime**, en plus d'assurer un mécanisme européen de débarquement sûr et prévisible. La protection des organisations humanitaires de sauvetage doit être une priorité pour l'Union européenne.

- **Mettre fin à l'externalisation des responsabilités dans le contrôle de la soi-disant "frontière externe" de l'Union européenne.** Les accords avec des pays tiers devraient être exempts de conditions migratoires. Il est nécessaire de dissocier l'APD de tout objectif de conditionnalité migratoire. L'UE et les États membres doivent rendre compte de l'application des accords formels, informels et financiers avec des pays tiers qui pourraient avoir un impact sur les droits des personnes migrantes et réfugiées, ainsi que sur la société civile qui défend ces droits dans des pays tiers. Enfin, nous demandons une révision urgente des opérations de Frontex en ce qui concerne le respect des droits fondamentaux, ainsi que la mise en place de mécanismes efficaces de reddition de comptes.
- **Garantir l'expansion de voies légales et sûres** afin que les personnes migrantes, les demandeurs d'asile et les réfugié.e.s ne soient pas obligées de risquer leur vie lors de voyages dangereux à la recherche de protection et d'opportunités. En particulier : garantir les moyens de demander l'asile dans les ambassades et consulats européens à l'étranger, l'émission de visas humanitaires, assouplir davantage les exigences pour le regroupement familial, augmenter les engagements de réinstallation, ainsi que faciliter l'accès à des programmes de mobilité professionnelle ou de formation dans l'Union européenne.
- Repenser la politique européenne de voisinage sud comme un espace de rencontre multiniveau et multisectoriel entre les États, la société civile, les organisations de personnes migrantes et réfugiées et les défenseurs des droits, où l'on peut **promouvoir la construction d'un dialogue décolonisateur et garant des droits de l'homme**, où les relations entre les régions sud et nord de la Méditerranée se font dans des conditions d'égalité et de reconnaissance de la diversité et des modes de vie, sans impositions.

## ORGANIZATIONS ADHÉRENTES